

AFFAIRE N° 22

OBJET : REALISATION D'UNE FOSSE DE STOCKAGE - 2ème TRANCHE
DEMANDE DE CONCOURS DE LA D.D.E.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 24 janvier 1984, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, me signifiait que toute demande de concours des Services Techniques de l'Etat doit être ratifiée par une délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande :

1°) De m'autoriser à solliciter le concours de la D.D.E. pour assurer l'étude et la direction des travaux de réalisation d'une fosse de stockage (2ème tranche) sur la Ravine des Patates à Durand. (Je vous rappelle que ce projet a déjà reçu votre approbation lors de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 1983).

2°) D'accepter le coût d'objectif proposé, après étude, par ce service, soit 3 500 000 F hors T.V.A. aux conditions économiques du mois de novembre 1983 ainsi que la rémunération initiale fixée à 99 680 F H.T.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : favorable. Rappel : la part de la Commune dans le financement est de 30 %, celle de l'Etat de 50 %, celle du Département de 10 %, et FIDOM 10 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Reçu à la Préfecture
le 08/03/1984*